

# **LE FONDS ETHER**

## **États financiers intermédiaires**

**30 juin 2021**

## **LE FONDS ETHER**

### **États financiers intermédiaires**

**Pour le semestre clos le 30 juin 2021**

#### **États financiers intermédiaires**

<b>État de la situation financière intermédiaire</b> -----	<b>2</b>
<b>État du résultat global intermédiaire</b> -----	<b>3</b>
<b>État des variations des capitaux propres intermédiaire</b> -----	<b>4</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie intermédiaire</b> -----	<b>5</b>
<b>Relevé du portefeuille de placements intermédiaire</b> -----	<b>6</b>
<b>Notes afférentes aux états financiers intermédiaires</b> -----	<b>7 - 19</b>

### **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**Les auditeurs du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers intermédiaires.**

Société 3iQ, le gestionnaire du Fonds, a nommé un auditeur indépendant pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Puisque ces états financiers intermédiaires n'ont pas été revus par un auditeur, cet avis est donné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

# Le Fonds Ether

## État de la situation financière intermédiaire (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	30 juin 2021	31 décembre 2020
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	145 936 \$	295 836 \$
Actifs numériques à la juste valeur (note 5)	427 192 985	95 805 798
	<u>427 338 921</u>	<u>96 101 634</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et charges à payer	153 069	99 956
Frais de gestion à payer (note 6)	785 369	104 808
	<u>938 438</u>	<u>204 764</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE PARTS</b>		
Parts	174 185 057	72 954 366
Résultats non distribués	252 215 426	22 942 504
	426 400 483	95 896 870
	<u>427 338 921 \$</u>	<u>96 101 634 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation</b>	10 830 629	7 240 000
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>	39,37 \$	13,25 \$

# Le Fonds Ether

## État du résultat global intermédiaire

### Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non audité)\*

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	<b>2021</b>
<b>Produits</b>	
Profits nets réalisés sur la vente d'actifs numériques	7 517 826 \$
Variation nette sur la plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques	233 377 188
Profit de change sur la trésorerie	1 977
	<hr/> 240 896 991
<b>Charges</b>	
Frais de gestion (note 6)	4 031 053
Frais de garde	484 012
Coûts d'exploitation	158 546
Charge d'intérêts	33 376
Honoraires d'audit	27 085
Frais d'administration	26 803
Frais juridiques	10 398
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant	8 397
	<hr/> 4 779 670
<b>Bénéfice net et résultat global</b>	<hr/> <b>236 117 321 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période</b>	10 107 298
<b>Bénéfice de base et dilué par part</b>	23,36 \$

\* L'information comparative n'est pas disponible, puisque le Fonds a commencé ses activités le 10 décembre 2020.

# Le Fonds Ether

## État des variations des capitaux propres intermédiaire Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non audité)\*

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	Parts de catégorie A		Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts
	Nombre	\$		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	7 240 000	72 954 366	22 942 504	95 896 870
Bénéfice net	–	–	236 117 321	236 117 321
Émission de parts	3 797 029	105 391 736	–	105 391 736
Frais d'émission	–	(790 512)	–	(790 512)
Rachat de parts	(206 400)	(3 370 533)	(6 844 399)	(10 214 932)
Solde au 30 juin 2021	10 830 629	174 185 057	252 215 426	426 400 483

\* L'information comparative n'est pas disponible, puisque le Fonds a commencé ses activités le 10 décembre 2020.



# Le Fonds Ether

## Relevé du portefeuille de placements intermédiaire

Au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

Quantité	Actifs numériques détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
190 400	Ether	170 668 529 \$	427 192 985 \$	100,19
	<b>Montant net des placements détenus</b>	<b>170 668 529 \$</b>	427 192 985	100,19
	<b>Autres passifs, montant net</b>		(792 502)	(0,19)
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>426 400 483 \$</b>	<b>100,00</b>

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **1. Organisation du Fonds et nature des activités :**

Le Fonds Ether (le « Fonds ») est un fonds d'investissement à capital fixe constitué en tant que fiducie sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 1<sup>er</sup> décembre 2020, dans sa version modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). L'adresse du siège social du Fonds est la suivante : 4800-1 King Street West, Box 160, Toronto (Ontario) M5H 1A1. Le Fonds a commencé ses activités le 10 décembre 2020. Les parts de catégorie A du Fonds sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole QETH.U.

Société 3iQ est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur du Fonds (le « fiduciaire » et le « gestionnaire »). Le gestionnaire est responsable de la gestion et de l'administration du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements du Fonds. Le Fonds fait appel à un dépositaire et à un sous-dépositaire pour superviser la détention, la sécurité et le transfert des actifs numériques du Fonds (le « dépositaire » et le « sous-dépositaire »). Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le personnel autorisé du gestionnaire est chargé de coordonner et d'exécuter les transferts d'actifs numériques entre la source des actifs numériques, principalement des courtiers effectuant des opérations de gré à gré et des plateformes de négociation, et la plateforme de conservation utilisée pour le Fonds. SGGG Fund Services Inc. est l'administrateur (l'« administrateur ») du Fonds.

L'objectif d'investissement du Fonds est de chercher à procurer aux porteurs de parts du Fonds une exposition à l'actif numérique ether (l'« ether ») et aux fluctuations quotidiennes du cours de l'ether en dollars américains, de même que la possibilité de réaliser une plus-value du capital à long terme. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira dans des avoirs en ethers à long terme achetés sur des plateformes de négociation d'ethers reconnues et auprès de contreparties aux transactions de gré à gré reconnues, afin de fournir aux investisseurs une solution de rechange commode et sûre à un investissement direct dans l'ether. Le Fonds ne spéculera pas sur les variations à court terme du cours de l'ether.

Le succès du Fonds dépend de la prestation continue des services du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux investissements dans l'ether, notamment la liquidité du marché et l'exposition aux fluctuations des cours de change.

#### **2. Mode de présentation :**

##### **Principes comptables**

Les présents états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (ensemble, « IFRS »), de même qu'aux normes prescrites par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 6 août 2021.

##### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.



# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **3. Principales méthodes comptables :**

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à la période présentée dans les présents états financiers intermédiaires.

##### **a) Actifs numériques**

Les actifs numériques sont un système de paiement en ligne basé sur un logiciel ouvert où les paiements sont enregistrés dans un grand livre public au moyen de sa propre unité de compte. Le Fonds détient des actifs numériques générant un profit fondé sur la hausse du cours de l'ether à long terme. Le coût de base des investissements dans les actifs numériques comptabilisé par le Fonds correspond à la juste valeur des actifs numériques au moment de l'acquisition. Le Fonds évalue les stocks d'actifs numériques à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente étant comptabilisée en résultat net au cours de la période durant laquelle la variation survient sur la base du coût moyen au poste « Variation nette de la (moins-value) plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques ». Les coûts de vente des stocks d'actifs numériques ne sont pas significatifs, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'actif ou du passif en supposant qu'ils agissent dans leur intérêt économique.

Les stocks d'actifs numériques sont décomptabilisés lorsque le Fonds en dispose dans le cadre de ses activités de négociation. Les gains ou pertes nets réalisés résultant de la vente sont déterminés sur la base du coût moyen et sont comptabilisés en résultat net. La diminution des stocks résultant du refus d'accès aux avantages économiques associés à la propriété des stocks d'actifs numériques est comptabilisée en charge au moment où elle est observée.

Se reporter à la note 4 pour plus de précisions sur la méthode comptable employée par le Fonds pour évaluer les stocks d'actifs numériques et sur le jugement qui a été exercé pour déterminer que ces stocks doivent être comptabilisés comme des stocks de courtiers-négociants en marchandises.

##### **b) Instruments financiers**

###### **Comptabilisation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière intermédiaire lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction (le cas échéant).

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite) :**

#### **b) Instruments financiers (suite)**

##### Classement

Le Fonds classe ses actifs et ses passifs financiers de façon à être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique que suit le Fonds pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque le modèle économique a pour objectif de détenir l'actif financier pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique autre que la « détention aux fins de la perception » ou la « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés de façon à être évalués au coût amorti. Dans le cas des actifs et des passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net. Le Fonds reclasse les actifs financiers uniquement lorsqu'il change le modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs. Les passifs financiers ne sont pas reclassés. Le Fonds classe et évalue les actifs financiers lors de la comptabilisation initiale de la manière indiquée ci-dessous :

- La trésorerie est classée et évaluée au coût amorti.

Les dettes fournisseurs et charges à payer ainsi que les frais de gestion à payer sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût amorti doivent être dépréciés du montant correspondant aux pertes de crédit attendues. Étant donné l'échéance très rapprochée de ces actifs financiers et la santé financière des contreparties concernées, le gestionnaire est d'avis que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre des actifs financiers évalués au coût amorti.

##### Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ou a assumé une obligation de verser la totalité des flux de trésorerie reçus à un tiers sans délai significatif en vertu d'un contrat de transfert de flux de trésorerie, et si le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif ou qu'il n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif, mais qu'il a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, résiliée ou expirée.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **3. Principales méthodes comptables (suite) :**

##### **c) Juste valeur**

Le Fonds applique principalement l'approche par le marché pour les évaluations récurrentes de la juste valeur. Trois niveaux de données peuvent être utilisés pour calculer la juste valeur :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés compris au niveau 1 qui sont observables ou peuvent être corroborées par des données de marché observables;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont corroborées par aucune activité sur les marchés.

##### **d) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la clôture de la période.

##### **e) Bénéfice de base et dilué par part**

Le résultat de base et dilué par part est fondé sur le résultat net attribuable à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de la période. Au cours de la période, il n'y avait que des parts de catégorie A en circulation.

##### **f) Transactions en monnaies étrangères**

Les actifs numériques du Fonds peuvent être négociés sur des marchés étrangers. Le produit de la vente de ces actifs numériques sera réalisé dans la monnaie concernée. Les positions en monnaies étrangères peuvent donner lieu à des profits et à des pertes en raison des fluctuations des cours de change respectifs. Les monnaies étrangères, les achats d'actifs numériques et les ventes d'actifs numériques sont convertis dans la monnaie de présentation au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change réalisés sur la vente d'actifs numériques sont inscrits à l'état du résultat global intermédiaire. Les profits et pertes de change latents sur les actifs numériques sont inclus dans la « Variation nette sur la plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques » à l'état du résultat global intermédiaire.

##### **g) Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts**

Les parts sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles parts sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets de l'impôt, s'il y a lieu.

Lorsque le Fonds rachète ses propres parts pour les annuler, le montant reçu en excédant de leur coût est alloué au poste des résultats non distribués et les coûts sont alloués au poste des capitaux propres des porteurs de parts du Fonds.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **3. Principales méthodes comptables (suite) :**

##### **h) Impôt sur le résultat**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds est défini comme une fiducie de fonds commun de placement. La totalité du revenu net imposable du Fonds aux fins de l'impôt (y compris une partie suffisante des gains en capital nets réalisés) pour toute période doit être distribuée aux porteurs de parts rachetables afin que le Fonds n'ait aucun impôt sur le résultat à payer.

Le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat. Par conséquent, l'avantage fiscal associé aux pertes en capital et aux pertes autres qu'en capital n'a pas été reflété comme un actif d'impôt différé à l'état de la situation financière intermédiaire.

#### **4. Estimations comptables critiques et jugements importants :**

La préparation d'états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Les jugements importants qu'a exercés la direction lors de l'application des méthodes du Fonds et qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers intermédiaires sont décrits ci-après.

##### **Monnaie fonctionnelle**

Le gestionnaire considère le dollar américain comme étant la monnaie fonctionnelle dans laquelle le Fonds exerce ses activités puisqu'il est d'avis que cette monnaie est celle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds. De plus, le dollar américain représente la monnaie dans laquelle le Fonds évalue son rendement. Le Fonds effectue l'émission et le rachat de ses parts en dollars américains.

##### **Classement des parts**

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts ou les actions rachetables d'une entité qui sont subordonnées de manière égale, mais qui ne sont pas identiques soient classées comme un passif financier. Les parts rachetables du Fonds répondent aux critères de classement à titre de capitaux propres selon IAS 32 étant donné qu'une seule catégorie de parts est en circulation à la clôture de la période.

##### **Entité d'investissement**

Le gestionnaire du Fonds a évalué les faits et circonstances afin de déterminer si le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*.

Le gestionnaire a conclu que le Fonds compte plus d'un investisseur et que les autres investisseurs ne sont pas liés, et il évalue ses avoirs en devises numériques à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. Le gestionnaire a établi que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, mais il a constaté que le Fonds ne détient pas de placements qui donneraient lieu à une consolidation.

# Le Fonds Ether

## Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

### Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

#### 4. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite) :

##### Stocks d'actifs numériques

Le gestionnaire considère que les actifs numériques du Fonds constituent une marchandise. Étant donné que les IFRS ne définissent pas le terme « marchandise », le gestionnaire a pris en considération les lignes directrices d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui permettent à une entité de considérer les positions officielles les plus récentes d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel similaire pour développer leurs normes comptables, la littérature comptable et les pratiques admises du secteur d'activité, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires aux exigences des IFRS ni au Cadre conceptuel de l'*International Accounting Standards Board*. Selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »), tels qu'ils sont énoncés dans le glossaire principal de codification des normes comptables (*Master Glossary of Accounting Standards Codification*), une « marchandise » (*commodity*) a été définie comme étant un produit dont les unités sont interchangeableables, qui est négocié sur un marché actif où les clients ne sont pas facilement identifiables et qui est immédiatement commercialisable au prix coté. À la lumière de cette définition et des lignes directrices d'IAS 8, le gestionnaire a déterminé que les actifs numériques constituent une marchandise même s'ils manquent de substance physique.

Les activités du Fonds comprennent la négociation d'actifs numériques et, par conséquent, après la comptabilisation initiale, les stocks d'actifs numériques sont détenus à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ce qui reflète l'objectif du Fonds de détenir ces stocks d'actifs numériques à titre de courtier-négociant en marchandises conformément aux dispositions d'IAS 2 *Stocks*. En raison du protocole sur les actifs numériques, les coûts de vente des stocks d'actifs numériques sont négligeables, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts. Les variations du montant des stocks d'actifs numériques en fonction de la juste valeur sont prises en compte dans le résultat net de la période.

##### Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sont présentées ci-après.

Juste valeur des actifs numériques

Les actifs numériques sont constitués d'ethers (se reporter à la note 5 pour l'évaluation de la juste valeur) et sont inclus dans les actifs courants.

#### 5. Évaluation de la juste valeur :

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels sont classées les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

<b>30 juin 2021</b>				
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Ether	– \$	427 192 985 \$	– \$	427 192 985 \$
	– \$	427 192 985 \$	– \$	427 192 985 \$
<b>31 décembre 2020</b>				
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Ether	– \$	95 805 798 \$	– \$	95 805 798 \$
	– \$	95 805 798 \$	– \$	95 805 798 \$

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **5. Évaluation de la juste valeur (suite) :**

##### **Juste valeur**

Les actifs numériques que détient le Fonds sont comptabilisés à la juste valeur selon des évaluations de la juste valeur de niveau 2. La juste valeur des actifs numériques s'établissait à 427 192 985 \$ au 30 juin 2021 (95 805 798 \$ au 31 décembre 2020). Un profit latent de 256 524 456 \$ découlant des fluctuations de la valeur de négociation des actifs numériques a été comptabilisé pour la période close le 30 juin 2021.

La valeur de l'ether dans le portefeuille du Fonds est fondée sur l'indice MVIS CryptoCompare Institutional Ethereum (« MVIETH ») maintenu par MV Index Solutions GmbH (« MVIS »). L'indice MVIETH mesure la performance d'un portefeuille d'actifs numériques qui investit dans l'ether, en utilisant les prix de certaines bourses de valeurs. La valeur de clôture est calculée à 16 h, heure normale de l'Est.

La juste valeur estimative de la trésorerie, des dettes fournisseurs et charges à payer et des frais de gestion à payer avoisine leur valeur comptable estimée en raison de leur échéance rapprochée.

#### **6. Transactions entre parties liées :**

##### **Frais de gestion**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la gestion et de l'orientation des activités, des opérations et des affaires du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements. Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels d'un montant correspondant à 1,95 % de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement, majorés des taxes applicables, à l'égard de chacune des parts de catégorie A et des parts de catégorie F du Fonds.

Au cours de la période close le 30 juin 2021, des frais de gestion de 4 031 053 \$ ont été facturés par le gestionnaire. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et les frais sont évalués à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant établi et accepté par les parties liées.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, des montants de 785 369 \$ et 104 808 \$, respectivement, étaient à payer au gestionnaire et étaient indiqués au poste « Frais de gestion à payer ».

##### **Parts détenues par des parties liées**

Au 30 juin 2021, les administrateurs, les dirigeants et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient 32 925 parts de catégorie A (35 825 au 31 décembre 2020) du Fonds.

#### **7. Parts rachetables :**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans l'actif net et le résultat net du Fonds attribuable à cette catégorie. Chaque part de chaque catégorie confère à son porteur le droit de voter, à raison d'une voix pour chaque part, et de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par le Fonds. Les parts d'une catégorie peuvent être regroupées et (ou) reclassées par le gestionnaire.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **7. Parts rachetables (suite) :**

Les parts de catégorie A du Fonds sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont conçues pour les comptes de placements à honoraires et (ou) pour les comptes institutionnels et ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse. Les parts de catégorie F qui ont fait l'objet d'un placement ont été reclassées en parts de catégorie A à raison de 1:1 à la clôture du placement de ces parts.

#### **Rachat de parts**

Rachats annuels :

Les parts peuvent être rachetées au gré des porteurs de parts le premier jour ouvrable suivant le 15<sup>e</sup> jour de juin de chaque année (individuellement, une « date de rachat annuel ») à compter du 16 juin 2022, sous réserve du droit du Fonds de suspendre les rachats dans certaines circonstances. Les parts ainsi rachetées seront rachetées à un prix de rachat égal à la valeur liquidative par part à la date de rachat annuel, diminuée du total des frais et dépenses associés au rachat, y compris les commissions versées par le Fonds pour financer ces rachats. Les parts doivent être remises à des fins de rachat au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai précédant la date de rachat annuel applicable (la « date limite annuelle »).

Le produit du rachat sera versé en dollars américains au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant les dates de rachat annuel, pourvu qu'à la réception d'une demande de rachat importante, le gestionnaire puisse exercer son jugement, en tenant compte des intérêts de tous les porteurs de parts, en ce qui concerne le paiement des rachats par le Fonds en nature au moyen de la remise d'ethers évalués en fonction du prix MVIETH à 16 h à la date de rachat annuel pertinente (le « rachat annuel en nature »). Le gestionnaire envoie un avis au porteur de parts qui fait racheter ses parts indiquant à ce dernier s'il décide de procéder au rachat annuel en nature. À la réception de cet avis, le porteur de parts peut retirer son avis de rachat.

Rachats mensuels :

Les parts de catégorie A peuvent être remises en tout temps aux fins de rachat au gré des porteurs de parts le premier jour ouvrable suivant le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois (la « date de rachat mensuel »), sous réserve de certaines conditions. Pour qu'elles soient rachetées, les parts doivent être remises au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable du mois précédant le mois de la date de rachat mensuel applicable (la « date limite mensuelle »). Le paiement du produit de rachat sera versé en dollars américains au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat mensuel (la « date de paiement du rachat »).

Les porteurs de parts qui remettent des parts de catégorie A aux fins de rachat recevront un prix de rachat (le « prix de rachat pour la catégorie A ») égal à 95 % du cours de clôture d'une part de catégorie A à la date de rachat mensuel applicable moins la totalité des frais et dépenses associés au rachat, y compris les commissions versées par le Fonds. Le prix de rachat pour la catégorie A ne peut toutefois pas excéder 95 % de la valeur liquidative par part à la date de rachat mensuel.

Le produit du rachat sera versé en dollars américains, pourvu qu'à la réception d'une demande de rachat importante, le gestionnaire puisse exercer son jugement, en tenant compte des intérêts de tous les porteurs de parts en ce qui concerne le paiement des rachats par le Fonds en nature au moyen de la remise d'ethers évalués en fonction du prix MVIETH à 16 h à la date de rachat mensuel pertinente (le « rachat mensuel en nature »). Le gestionnaire envoie un avis au porteur de parts qui fait racheter ses parts indiquant à ce dernier s'il décide de procéder au rachat mensuel en nature. À la réception de cet avis, le porteur de parts peut retirer son avis de rachat.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **7. Parts rachetables (suite) :**

##### **Rachat de parts (suite)**

Un porteur de parts qui souhaite exercer ses privilèges de rachat doit le faire en demandant à l'adhérent des Services de compensation et de dépôt CDS Inc. (la « CDS ») par l'intermédiaire duquel il détient ses parts de remettre à la CDS, à son bureau de Toronto, en Ontario, au nom du porteur de parts, un avis écrit indiquant l'intention du porteur de parts de faire racheter ses parts au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date limite applicable mentionnée précédemment. Un porteur de parts qui souhaite faire racheter ses parts doit s'assurer que l'adhérent de la CDS est avisé de son intention d'exercer son droit de rachat suffisamment de temps avant la date limite applicable pour permettre à l'adhérent de la CDS de remettre un avis à la CDS avant 17 h (heure de Toronto) à la date limite applicable.

En faisant en sorte qu'un adhérent de la CDS remette à la CDS un avis indiquant l'intention du porteur de parts de faire racheter ses parts, le porteur de parts sera réputé avoir irrévocablement remis ses parts aux fins de rachat et avoir nommé cet adhérent de la CDS pour qu'il agisse à titre d'agent de règlement exclusif à l'égard de l'exercice du privilège de rachat et de la réception du paiement dans le cadre du règlement des obligations découlant de cet exercice, à condition que le gestionnaire puisse, de temps à autre avant la date du rachat annuel ou la date de rachat mensuel, permettre la révocation d'un avis de rachat aux conditions qu'il peut fixer à son gré, pourvu que cette révocation n'ait pas d'incidence défavorable sur le Fonds. Les frais associés à la préparation et à la remise de l'avis de rachat seront à la charge du porteur de parts qui exerce le privilège de rachat.

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts ou le versement du produit du rachat du Fonds, avec l'autorisation préalable des autorités de réglementation en valeurs mobilières, pour toute période pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe des conditions qui rendent impossible la vente d'actifs du Fonds ou qui compromettent la capacité de l'administrateur du Fonds d'en déterminer la valeur. La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais à l'égard desquelles aucun paiement n'a été effectué, ainsi qu'à l'ensemble des demandes reçues pendant que la suspension est en vigueur. Tous les porteurs de parts qui présentent ces demandes seront avisés par le gestionnaire de la suspension et du fait que le rachat sera effectué à un prix déterminé à la première date d'évaluation suivant la fin de la suspension.

À la réception d'une demande de rachat importante, le gestionnaire peut exercer son jugement, en tenant compte des intérêts de tous les porteurs de parts, en ce qui concerne le paiement des rachats par le Fonds en nature au moyen de la remise d'ethers évalués en fonction du prix MVIETH à 16 h à la date de rachat applicable. Aucun rachat en nature n'a été effectué au cours de la période close le 30 juin 2021.

##### **Distributions**

Le Fonds n'a pas l'intention de verser des distributions aux porteurs de parts à l'exception des distributions de résultat net à la fin de l'année décrites ci-après.

Le Fonds veille à ce que son résultat et ses gains en capital réalisés nets, s'il en est, soient distribués tous les ans aux porteurs de parts de façon à ne pas avoir d'impôt sur le revenu ordinaire à payer à leur égard. Dans la mesure où le Fonds n'a pas distribué le plein montant de son résultat ou de ses gains en capital nets au cours d'une année, la différence entre ce montant et le montant effectivement distribué par le Fonds sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties par le Fonds, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires à un prix correspondant à la valeur liquidative par part et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts en circulation avant la distribution.



# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **7. Parts rachetables (suite) :**

##### **Distributions (suite) :**

En plus des distributions décrites ci-dessus, le Fonds peut verser à l'occasion des distributions supplémentaires sur ses parts, y compris dans le cadre d'une distribution spéciale ou d'un remboursement de capital.

#### **8. Informations sur le capital :**

Le capital du Fonds est représenté par des parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à la réception d'une quote-part établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital quant aux souscriptions et aux rachats de parts. Les variations pertinentes sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres intermédiaires. Conformément à ses objectifs et à ses stratégies d'investissement, de même qu'aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 9, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues en ethers tout en maintenant une liquidité suffisante pour financer les rachats, cette liquidité étant augmentée au besoin par le recours à des emprunts à court terme ou la cession de placements, s'il y a lieu.

Le Fonds et le gestionnaire ont conclu des conventions de placement pour compte avec certains placeurs pour comptes, en vertu desquelles les placeurs pour compte ont accepté d'offrir les parts de catégories A et de catégorie F, sous les réserves d'usage concernant leur vente préalable et leur émission par le Fonds. En contrepartie de leurs services relatifs au placement des parts, les placeurs pour compte ont reçu des honoraires pouvant atteindre un maximum de 5,5 % par part de catégorie A et de 3,5 % par part de catégorie F à même le produit du placement. En outre, les frais engagés dans le cadre des placements ont été payés à même le produit brut des placements par le Fonds. Les frais d'émission sont comptabilisés au titre de frais d'émission dans l'état des variations des capitaux propres intermédiaire.

De plus, le Fonds a acquitté les charges engagées dans le cadre du placement. Le gestionnaire a aussi droit au remboursement des frais engagés lors de l'établissement et de la commercialisation du Fonds, jusqu'à concurrence de 1,5 % du produit total provenant de l'établissement du Fonds.

Le Fonds a réalisé son premier appel public à l'épargne (« PAPE ») le 10 décembre 2020, ce qui a permis d'inscrire 7 240 000 parts de catégorie A à la cote de la TSX. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, le Fonds a émis 2 794 546 parts de catégorie A au prix de 10,75 \$ la part de catégorie A et 4 445 454 parts de catégorie F au prix de 10,46 \$ la part de catégorie F. Dès la clôture du PAPE, les parts de catégorie F ont été reclassées en parts de catégorie A.

Le 24 février 2021, la TSX a accepté l'avis d'intention du Fonds de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») pour permettre au Fonds de racheter, à son appréciation, jusqu'à 1 018 610 parts de catégorie A (« parts ») (représentant environ 10 % du flottant au 28 février 2021) sur le marché libre conformément aux règles et aux politiques de la TSX. Les parts acquises par le Fonds dans le cadre de l'OPRCNA seront annulées. Le programme a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2021 et se terminera le 28 février 2022, ou à une date antérieure si le Fonds acquiert le nombre maximal de parts permis aux termes de l'OPRCNA. Au 30 juin 2021, 206 400 parts (pour un prix d'achat global de 10 317 082 \$) avaient été acquises pour être annulées conformément à l'OPRCNA.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **8. Informations sur le capital (suite) :**

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Fonds a établi un programme de placements au cours du marché (« programme ACM ») pour permettre au Fonds d'émettre au public, à l'appréciation du gestionnaire, des parts ayant un prix de vente total pouvant atteindre 150 000 000 \$. Toutes les parts émises seront vendues au prix du marché en vigueur au moment de la vente par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre marché canadien où les parts sont inscrites, cotées ou par ailleurs négociées. Le programme ACM sera en vigueur jusqu'au 10 mars 2023, sauf résiliation avant cette date par le Fonds. Au 30 juin 2021, le Fonds avait émis 740 454 parts à un prix moyen de 38,62 \$ la part pour un produit net de 28 149 733 \$ (soit un produit brut de 28 595 244 \$ diminué de 445 511 \$ à titre de rémunération des placeurs pour compte payable à l'égard de ces ventes).

Au cours de la période close le 30 juin 2021, le Fonds a émis un total de 3 056 574 parts à des prix compris entre 18,07 \$ et 34,87 \$ la part pour un produit brut égal à 76 796 454 \$ aux termes de placements privés.

#### **Souscription de parts**

En plus du paiement en trésorerie, le Fonds accepte le paiement des souscriptions en ethers. Au cours de la période, le Fonds a reçu 27 650 ethers au titre de souscriptions d'une valeur de 39 138 077 \$, en échange de quoi, le Fonds a émis 1 558 055 parts.

#### **9. Risques liés aux actifs numériques :**

##### **Gestion des risques liés aux actifs numériques**

Le Fonds est exposé à divers risques, notamment le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres risques liés à sa concentration dans un seul actif, à savoir l'ether. Un investissement dans l'ether est hautement spéculatif et volatil. Le Fonds a pour objectif d'investissement de suivre le cours du marché de l'ether, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans l'ether. À mesure que le cours de l'ether augmentera, le Fonds devrait réaliser ces gains. Toutefois, rien ne garantit que les gains du Fonds correspondront aux gains en ether. Le Fonds n'utilise pas d'effet de levier dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Dans la mesure où les clés privées des adresses ether sont perdues, détruites ou compromises de quelque façon que ce soit et qu'aucune sauvegarde des clés privées n'est accessible, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'accéder à l'ether détenu dans l'adresse associée et le réseau ether ne sera pas en mesure de restaurer la clé privée. Le risque de perdre des clés privées est atténué par les services offerts par le sous-dépositaire afin d'assurer la sécurité des clés privées.

Les processus par lesquels les transactions en ethers sont réglées dépendent du réseau pair-à-pair de l'ether et, de ce fait, le Fonds est exposé à un risque opérationnel. Le Fonds est également exposé au risque que surgissent des vulnérabilités techniques jusque-là inconnues, qui pourraient nuire à la valeur de l'ether.

##### **Risque de concentration**

Le risque de concentration résulte de la concentration des expositions au sein d'une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur d'activité ou du type de contrepartie. À l'heure actuelle, les investissements du Fonds sont fortement concentrés dans un seul actif, l'ether, qui est le mandat du Fonds. Le Fonds suit le cours du marché de l'ether, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans l'ether.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **9. Risques liés aux actifs numériques (suite)**

##### **Le dépositaire**

Les ethers que possède le Fonds sont détenus par une société hautement réputée du secteur, qui se spécialise dans l'offre de plateformes de stockage sécurisées d'ethers. Le dépositaire et le sous-dépositaire supervisent la détention, la sécurité et le transfert d'ethers pour le Fonds. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont chargés (i) d'établir et de maintenir un ou plus d'un portefeuille numérique et un ou plus d'un compte de voûte de stockage à froid, qui sont des portefeuilles numériques spécialisés pour lesquels les clés privées sont conservées sur des ordinateurs ou d'autres appareils qui ne sont pas connectés à Internet ou tout autre réseau informatique, (ii) de garder les clés privées qui donnent accès aux portefeuilles numériques et aux comptes de voûte de façon sécuritaire, et (iii) de faciliter le transfert d'ethers conformément aux directives du gestionnaire.

##### **Risque lié à la sécurité**

Les ethers ne peuvent être contrôlés que par le détenteur de l'unique clé publique et clé privée relative au portefeuille numérique dans lequel les ethers sont détenus. Alors que le réseau ether nécessite la publication d'une clé publique relative à un portefeuille numérique lors d'une transaction de dépense, la perte ou la destruction de clés pourrait empêcher le commerce des ethers.

Les failles de sécurité, les logiciels malveillants et les attaques de piratage informatique sont une préoccupation majeure sur le marché des échanges d'ethers depuis l'établissement du réseau Ethereum. Toute faille de sécurité causée par le piratage pourrait entraîner la perte de placements en ethers.

##### **Risque lié au réseau Ethereum**

La structure de source ouverte du protocole du réseau Ethereum signifie que les principaux développeurs du réseau Ethereum et d'autres contributeurs ne sont généralement pas directement rémunérés pour leur contribution à la maintenance et au développement du protocole du réseau Ethereum. Une incapacité à surveiller et à mettre à niveau adéquatement le protocole du réseau Ethereum pourrait causer des dommages au réseau Ethereum.

# **Le Fonds Ether**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires**

### **Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)**

(en dollars américains, sauf indication contraire)

---

#### **10. Charges :**

En plus des frais de gestion et des coûts du service de la dette, le Fonds acquittera l'ensemble de ses propres dépenses et des charges administratives engagées par le gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions de gestionnaire du Fonds. Ces frais comprendront, sans restriction : les frais payables au comité d'examen indépendant du Fonds; les commissions de courtage et de négociation et les autres frais liés à l'exécution de transactions relativement au placement en ethera du Fonds; les frais payables à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts; les frais payables à tout dépositaire ou sous-dépositaire à l'égard des éléments d'actif du Fonds ainsi que les frais de l'administrateur et des autres fournisseurs de services; les frais de licence payables à MVIS pour l'obtention d'une licence d'utilisation du MVIETH; les frais juridiques et d'audit, les frais d'évaluation, les frais liés à l'inscription et au maintien à la cote de bourses, les frais liés au dépôt de documents et aux autres exigences des bourses auxquelles les parts du Fonds seront éventuellement inscrites ou cotées; les frais de participation exigés par les autorités en valeurs mobilières; les frais de préparation et de supervision liés au calcul et à la publication de la valeur liquidative; les frais d'établissement, d'impression et d'envoi des rapports financiers et autres aux porteurs de parts, des documents afférents aux assemblées des porteurs de parts et des documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières; les coûts de communication avec les porteurs de parts; les frais engagés pour respecter l'ensemble de la législation en valeurs mobilières applicable et des autres lois, règlements et politiques applicables; l'ensemble des impôts et taxes (y compris l'impôt sur le revenu et le capital, la TPS ou la TVH fédérales et les taxes de vente provinciales et territoriales); et les coûts liés à la prestation des autres services administratifs et de gestion qui peuvent raisonnablement être requis pour les activités et la gestion courantes du Fonds. Le gestionnaire peut, de temps à autre, à sa discrétion exclusive, payer une partie des frais courants du Fonds qui seraient autrement payables par ce dernier.

#### **11. Indemnisation du gestionnaire :**

Conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, le gestionnaire exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses responsabilités aux termes des présentes avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts des porteurs de parts du Fonds et, à cet égard, il fera preuve du degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de fonds d'investissement raisonnablement prudent exercerait dans des circonstances comparables. Le gestionnaire ne sera pas responsable envers le Fonds ou envers tout porteur de parts pour toute perte ou tout dommage lié à une question concernant le Fonds, y compris toute perte ou diminution de la valeur des avoirs du Fonds, sauf dans la mesure où le gestionnaire n'a pas respecté la norme de diligence énoncée ci-dessus ou a autrement manqué à ses obligations aux termes de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire, son administrateur, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires seront indemnisés et exempts de toute responsabilité par le Fonds à l'égard de toute réclamation liée à l'exécution des fonctions du gestionnaire, hormis les réclamations et les coûts découlant d'une inconduite volontaire, d'un acte de mauvaise foi ou d'une négligence de la part du gestionnaire, ou encore d'un manquement à son engagement de faire preuve du degré de diligence escompté.